

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°8b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Service Restauration – Vote des tarifs unitaires repas externalisés (repas assujettis à TVA)

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu sa délibération n°2 du 10 décembre 2013 décidant la reprise en régie du service Restauration à l'issue de la période de délégation de service public,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que le service Restauration élabore des repas pour le compte de tiers,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs unitaires des repas externalisés pour l'année 2022-2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs unitaires des repas externalisés (Repas assujettis à TVA) pour l'année 2022-2023 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} Septembre 2022.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget à autonomie financière Restauration.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Vergne Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUN 2022

MB - 2062022

Publié le :

2) Tarifs unitaires repas pour tiers 2022-2023

Ecole privée Tulle		Centres de loisirs hors Tulle		Repas adultes
Maternelle self 5 composants	3,31 € HT soit 3,49 € TTC	Primaires self 5 composants	3,54 € HT soit 3,73 € TTC	Repas midi entreprise et enseignant 5 composants
Adultes self 5 composants	3,91 € HT soit 4,13 € TTC	Primaires 5 composants	3,91 € HT Soit 4,13 € TTC	
		Adultes 5 composants	4,25 € HT soit 4,49 € TTC	



Le Maire,
Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

DSB - 25062022